



Ni coupables, ni complices : indignation totale suite au placement en garde-à-vue de notre collègue de la SAS d'Osny

C'est complètement abasourdissant que la CGT IP 93 et la section locale 93 du SNEPAP-FSU ont appris le placement en garde-à-vue et la perquisition du domicile de notre collègue CPIP du SPIP 95 alors qu'il effectuait simplement son travail.

Nous tenons d'abord à lui exprimer toute notre solidarité.

Son crime ? La transmission d'un justificatif, qui s'est avéré être un faux document, à l'état civil dans le but d'une reconnaissance de paternité. Les faits « répréhensibles » donc ? L'exercice normal de ses missions d'accès au droit des personnes condamnées...

Sa peine ? 9 heures de garde-à-vue et une perquisition à son domicile, qui se situe sur le domaine pénitentiaire, et donc une intrusion dans sa vie privée complètement disproportionnée.

Comment une telle chose a pu arriver ? Comment un OPJ et le Parquet ont pu à ce point méconnaître les fonctions du SPIP pour que de telles décisions soient prises ?

Une simple vérification par téléphone auprès de sa hiérarchie aurait permis de lever n'importe quel doute.

Faut-il que tous nos collègues continuent d'exercer leurs missions dans la peur de se retrouver en garde-à-vue ?

Nous exigeons un respect de nos missions.

Nous exigeons qu'il soit fait toute la lumière sur les dysfonctionnements successifs qui ont mené à une telle débâcle.

Nous exigeons que notre Administration prenne la mesure de la gravité de cet incident.

Nous appelons tous les personnels travaillant en SPIP à se mobiliser tant que la DGAP et le Ministère de la Justice n'auront pas pris des dispositions pour qu'un tel événement ne se reproduise plus.

Nous invitons tous les personnels travaillant au SPIP 93 à une Assemblée générale mardi 3 mars de 13h à 14h en salle Pleyel afin de déterminer les suites à donner à cet affront.